Image not found or type unknown

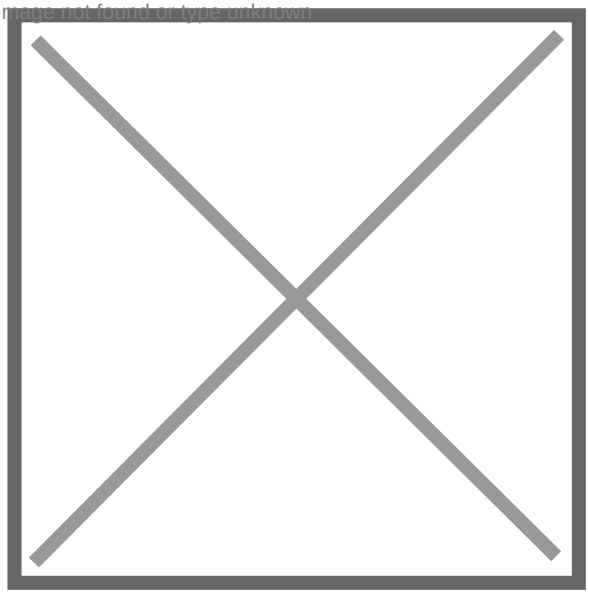

Prestation compensatoire et récupération de biens

Par **stephnightster**, le **02/11/2008** à **11:07**

Bonjour

En instance de divorce, une conciliation a eu lieu le 25 octobre 2007. A l'époque j'étais responsable de magasin et le juge a décrété une pension compensatoire de 300 euro par mois sur la base d'un salaire de 1400 euro par mois. Je me suis retrouvé dès le 1er novembre sans emploi avec des salires à 0 euro sur les mois de novembre, décembre et janvier. Les assedics ont commencé à me régler dès le mois de février pour 900 euro par mois. D'après l'avocate aucun moyen ne permet de faire annuler la prestation compensatoire. Quels seraient les moyens de la faire annuler car mes revenus ont très fortement chutés et mon ex épouse a refait sa vie et a aujourd'hui un enfant avec son compagnon.
De plus mes effets personnels sont restés en majorité dans l'appartement que nous avions. J'ai demandé à l'avocat pour les récupérer elle m'a répondu que ca se passait apres le divorce. Le problème est que les factures se trouvent dans l'appartement. Certaines datant de plus de 5 ans les magasins ne peuvent pas me fournir de duplicata.
J'ai peur que si je demande mes meubles mon ex en profite pour demander le paiement de la prestation compensatoire que je n'ai jamais pu lui verser au vue dem a situation financière. (aujourd'hui je lui devrais 3200 euro).
Quels moyens pour récupérer mes meubles et ne pas payer cette somme ?
Le jugement final est prévu pour le 12 novembre. Merci pour votre aide

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés